

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2771-2020

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le lundi 13 juillet 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2771-2020 prévoyant des travaux de réaménagement et de prolongement de services sur la rue des Quatre-Saisons et autorisant une dépense de 590 000 \$ et un emprunt de 488 000 \$ à ces fins.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement le 14 juillet 2020 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 septembre 2020 pour une dépense de 533 832 \$ et un emprunt n'excédant pas 431 832 \$ incluant, sous réserve de l'article 9 du règlement, des coûts directs de 432 726 \$, des contingences de 42 373 \$, des honoraires professionnels de 42 373 \$ et des taxes nettes de 25 360 \$.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement en cliquant sur le bouton à cet effet dans l'avis public déposé sur le site Internet de la Ville ou en contactant le Service du greffe en composant le 819-843-3333, poste 332 ou par courriel à l'adresse greffe@ville.magog.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 10 septembre 2020.



M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe